

Le non-choix du temps partiel

Autor(en): **Dussault, Andrée-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[91] (2003)**

Heft 1474

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Andrée-Marie Dussault

Sommaire **Le non-choix du temps partiel**

5 Actualité

Anti-G8 à Annemasse :
objectif Point G
Pré-ados : jouer à la *people*,
plutôt qu'à la poupée

8 Débat

«Fausse route», Badinter?

9 Acteur social

Daniel Zappelli,
procureur général

10 Dossier

Le temps partiel, une arnaque?

18 Lettres à l'*émilie*

20 Société

Femmes dans l'armée :
si c'était à refaire,
25% ne le referaient pas
Procès du féminisme: un ressentiment
masculin «paradoxal»

Prochain délai de rédaction : 15 août



Le travail à temps partiel pose plusieurs questions. D'abord, pourquoi les femmes le «choisissent»-elles? Est-ce parce qu'à la lumière du salaire de monsieur et de celui de madame (en moyenne inférieur de 25% au précédent), le calcul est rapidement fait quand il s'agit de décider qui reste salarié à 100% lorsqu'un bébé s'annonce? Ou peut-être, parce que les horaires scolaires vont à l'encontre du bon sens, variant selon l'âge de chaque enfant et que quelqu'une doit bien être disponible pour les récupérer? (Puisqu'il va de soi que la responsabilité des enfants est naturellement du ressort exclusif des femmes et que de toute façon, en Suisse, les établissements de garde pour enfants, abordables et en quantité suffisante, n'existent pas.) Ou encore, choisissent-elles le temps partiel parce que si elles travaillent à 100% et qu'elles n'ont pas les moyens de payer une autre femme pour faire l'autre job qui les attend à la maison si elles ont un conjoint et des enfants, ça commence à faire beaucoup. (Compte-tenu, toujours, que le maintien du bon ordre du foyer et de ses membres est leur chasse-gardée et qu'on ne saurait la leur disputer.)

Si par rapport aux hommes, elles sont nettement plus nombreuses à travailler à mi-temps contre un salaire, comme le montrent des recherches récentes sur le sujet, ce n'est pas le résultat d'un choix délibéré. Ou plutôt si, c'en est un; celui de la société, patrons en tête. Car si le travail à temps partiel est essentiellement le lot des postes de travail peu ou pas qualifiés et des ghettos d'emplois féminins, ce n'est pas un hasard. Donc deuxième question: pourquoi «offre»-t-on aux femmes de travailler à mi-temps? Pour donner à celles qui sont mariées un salaire d'appoint tout en leur permet-

tant de s'«épanouir» professionnellement, comme au siècle dernier? Ou parce que le temps partiel est parfait pour laisser aux «mères de famille» le temps nécessaire pour nettoyer les toilettes et soigner les enfants, c'est-à-dire, pour leur permettre de «concilier» «leurs» responsabilités familiales et professionnelles? Enfin, dernière hypothèse: on accorderait le mi-temps aux femmes parce qu'il est tout bénéfique pour les employeurs: globalement moins bien rémunéré, moins assorti d'avantages sociaux, il est de surcroît peu protégé par les conventions collectives? Une véritable aubaine, ce temps partiel.

Autres interrogations en vrac: les hommes qui travaillent plus de 50 heures hebdomadaires n'ont-ils pas l'impression de passer à côté de quelque chose; voir leurs enfants grandir, par exemple? Est-ce que parmi ceux qui rêvent d'une réduction de leur temps de travail, certains oseront sortir du placard et la revendiquer? Est-ce que, globalement, les hommes finiront par se responsabiliser et apprendre les joies – et la nécessité – du travail domestique et d'éducation des enfants? Enfin, les femmes auront-elles un jour le pouvoir nécessaire pour négocier une répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré? Ou porteront-elles *ad vitam eternam* la famille à bout de bras, sans contre-partie, pour qu'une société qui les méprise continue à tourner? •